Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-21_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-21_2025_12_04-DE

21. Engagement de la collectivité dans le dispositif « Contrat d'Objectifs pour la Transition Écologique » avec l'ADEME

Rapporteure : Sophie LE CHAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles relatifs aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale en matière de développement durable et de transition écologique ;

VU le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé avec l'État ;

VU la proposition de l'ADEME visant à accompagner les collectivités non soumises à l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et non encore engagées dans le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE) ;

CONSIDERANT que l'ADEME met en place un dispositif d'accompagnement spécifique, intitulé **Contrat d'Objectifs pour la Transition Écologique (COPTE)**, d'une durée de 18 mois, destiné à soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes de transition écologique ;

CONSIDERANT que ce dispositif vise à faciliter et accélérer le passage à l'action en matière de transition écologique, en coordination avec les dispositifs existants de l'État (Petites Villes de Demain, DSIL, ACV, etc.) et avec les opérateurs publics locaux d'ingénierie ;

CONSIDERANT que la collectivité bénéficiera, dans ce cadre, d'un accompagnement spécifique de l'ADEME visant à enclencher une dynamique d'amélioration continue et à préparer son engagement ultérieur dans le programme TETE ;

CONSIDERANT qu'une enveloppe financière maximale de **30 000 €** pourra être mobilisée par la collectivité dans le cadre de ce contrat, pour une période de réalisation de **18 mois,** courant du **1er novembre 2025 au 1er mai 2027 ;**

CONSIDERANT enfin que trois actions prioritaires ont été identifiées en cohérence avec les objectifs du CRTE et les référentiels de la plateforme TERRITOIRES EN TRANSITIONS, à savoir :

1. L'élaboration d'un **plan de mobilité inter-entreprises** sur le carrefour industriel du Porzo à Kervignac ;
2. La **rénovation thermique du bâtiment intercommunal de la Recyclerie** et la réalisation d'une **étude de faisabilité pour la création d'une matériauthèque** ;
3. Une **démarche de sensibilisation et de formation des élus de BBO Communauté** aux grands enjeux de la transition écologique du territoire ;

Aucune observation particulière n'est formulée.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-21_2025_12_04-DE

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'APPROUVER** la participation de BBO Communauté au dispositif « Contrat d'Objectifs pour la Transition Écologique (COPTE) » proposé par l'ADEME ;

_ **D'AUTORISER** la signature du contrat entre BBO Communauté et l'ADEME, précisant les engagements respectifs des deux parties ainsi que les conditions de financement ;

_ **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce contrat et à entreprendre toute démarche nécessaire à sa bonne exécution ;

_ **DE PRECISER** que la mise en œuvre des trois actions identifiées fera l'objet d'un suivi technique et financier régulier, en lien avec les services de l'ADEME, de BBO Communauté et les partenaires concernés.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 08/12/2025
La Présidente,
Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-21_2025_12_04-DE